



Terra marique felix

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt, le dix juillet**, à **11h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BLONVILLE SUR MER**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Yves LEMONNIER**.

Étaient présents : M. Yves LEMONNIER, M. Claude BENOIST, Mme Sylvie RACHET, M. Damien LELIEVRE, Mme Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, M. Gilbert LARROQUE, Mme Caroline GENDRE, Mme Caroline ENSERGUEIX, M. Bertrand COSTEY, Mme Marine LALYCAN, M. Gilbert LOIZON, Mme Mireille GRAVEREAU.

Étaient absents excusés : Mme Evelyne ROZAIS, M. Pascal PEDUZZI, Mme Françoise FINOT, M. Marc PONROY, M. Luis MIRABAL MARTINEZ, M. Jean-Michel QUINCEY, M. Christophe GIROT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Bertrand COSTEY.

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-049 : Elections sénatoriales 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code électoral et notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation, le dimanche 27 septembre 2020, des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs de la série n° 2, dont fait partie le calvados ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BRAE-20-089 du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, le vendredi 10 juillet 2020, date à laquelle les conseils municipaux doivent se réunir ;

Vu l'extrait de l'arrêté préfectoral susdit relatif à la commune de Blonville/Mer portant sur le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire, qui sera affiché à la porte de la mairie et notifié aux conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal, après installation du bureau électoral et dépôt des listes, à procéder à la désignation des cinq délégués et des trois suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste unique a été déposée, ainsi composée :

- M. Yves LEMONNIER
- Mme Sylvie RACHET
- M. Claude BENOIST
- Mme Emmanuelle HONOREZ-BRULE
- M. Gilbert LARROQUE
- Mme Françoise FINOT
- M. Damien LELIEVRE
- Mme Mireille GRAVEREAU

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- 12 suffrages obtenus pour la liste unique Yves LEMONNIER

Sont proclamés élus :

Cinq délégués :

- M. Yves LEMONNIER
- Mme Sylvie RACHET
- M. Claude BENOIST
- Mme Emmanuelle HONOREZ-BRULE
- M. Gilbert LARROQUE

Trois suppléants :

- Mme Françoise FINOT
- M. Damien LELIEVRE
- Mme Mireille GRAVEREAU

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-050 : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2020, dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 19 juin 2020.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-051 : Création de poste : ATSEM

Annule et remplace la délibération n° 31 du 19 juin 2020, selon le cadre d'emplois et grille des ATSEM - Fonction Publique Territoriale.

Il est exposé à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte-tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois en conséquence préalablement aux nominations.

Il est proposé au conseil municipal, de créer, à compter du 1er septembre 2020 :

- 1 emploi d'agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles (ATSEM) principal 2ème classe, catégorie C.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Considérant les nécessités de service afin d'être en mesure de répondre aux besoins et d'assurer la continuité du service public,

DECIDE d'adopter cette proposition, avec effet au 1er septembre 2020 ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondantes à cette disposition seront inscrits au budget de la commune ;

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'Adjoint le représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-052 : DM 01/2020

Monsieur Yves LEMONNIER, Maire, invite le Conseil municipal à adopter la décision modificative n°1/2020 afin de procéder à un ajustement de crédits pour faire face à des opérations financières et comptable de la commune.

Il s'agit en fait de tenir compte :

- du changement de l'ensemble du parc des caméras utilisées pour la vidéoprotection de la commune.

Il convient donc, pour pouvoir en effectuer le règlement, d'alimenter l'article 2188 à hauteur de 50 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 à 3, L.2312 -1 à 4 et L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement de crédits tel que figurant ci-après,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte la décision modificative n° 1/2020 de la manière suivante :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
020	Dépenses imprévues	- 50 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 50 000 €

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
